

Stratégie du programme CBA au Maroc
Version Finale
20 Mai 2008

Table des matières

| | |
|--|----|
| I. Stratégie globale du programme CBA..... | 3 |
| Sommaire | 3 |
| a. Objectifs et indicateurs d'impact..... | 4 |
| b. Domaines focaux | 4 |
| c. Evaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques..... | 4 |
| 1. Zones côtières | 5 |
| 2. Zones agricoles | 5 |
| 3. Zones forestières | 6 |
| 4. Secteur de l'eau..... | 6 |
| d. Facteurs d'accentuation de l'impact des CC..... | 7 |
| 1. Zones côtières | 7 |
| 2. Zones agricoles | 7 |
| 3. Zones forestières | 7 |
| 4. Secteur de l'eau..... | 7 |
| e. Domaines | 8 |
| f. Priorités locales | 8 |
| g. Focus géographique | 9 |
| h. Typologies des projets communautaires..... | 9 |
| 1. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine de l'agriculture..... | 9 |
| 2. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le secteur de l'eau10 | |
| 3. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine de la forêt | 10 |
| 4. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine du littoral..... | 10 |
| i. Stratégie politique | 11 |
| II. Développement de l'équipe du CBA | 11 |
| a. Le Comité National de Direction (CND)..... | 11 |
| b. Suivi des projets | 11 |
| III. Identification et renforcement des capacités potentielles des ONG et des organisations donataires | 11 |
| a. L'identification des ONG | 11 |
| b. Le renforcement des capacités des ONG | 11 |
| Références..... | 13 |
| Annexe 1 : Projets réalisés ou en cours sur l'adaptation aux changements climatiques au Maroc | 14 |
| Annexe 2 : Modalités de Suivi et évaluation des projets du PMF FEM au Maroc..... | 15 |

I. Stratégie globale du programme CBA

Sommaire

Le Maroc est un pays situé à l'extrême nord-ouest du continent africain, limité à l'est et au sud-est par l'Algérie, au sud par la Mauritanie, à l'ouest par l'océan Atlantique et au nord par la mer Méditerranée. Les changements climatiques font peser de graves risques sur le pays à la fois sur les milieux naturels et artificiels. Les scénarios des Changements Climatiques ont été élaborés dans le cadre de la première et l'ébauche de la seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques. Ces scénarios climatiques et les rapports du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), 2001) ont indiqué qu'il y a une grande probabilité pour que les températures augmentent dans l'ensemble du pays. Selon les estimations annuelles de température, elles pourraient augmenter de 0.6 °C à 1,1 °C entre 2000 et 2020. Les scénarios ont aussi indiqué que le niveau des mers augmenterait (2.6 à 15.6 cm par rapport au niveau moyen de 1990). Les plus récents résultats des modèles climatiques (2006) ont également montré qu'il y aurait fort probablement une réduction des précipitations de l'ordre de 4%.

D'autres prédictions selon la méthodologie du GIEC indiquent qu'il y aurait de fortes probabilités pour que des phénomènes météorologiques importants se manifestent tels que :

- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages frontaux et convectifs dans le nord et à l'ouest de la chaîne de l'Atlas ;
- La perturbation du courant des Canaries et ses impacts sur les écosystèmes marins ;
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses dans le sud et à l'est du pays ;
- Le dérèglement des précipitations saisonnières (pluies d'hiver concentrées sur une courte période) ;
- La réduction de la durée d'enneigement et un retrait du manteau neigeux (migration en altitude de l'isotherme 0°C et accélération de la fonte des neiges).

Ces phénomènes auraient de nombreux impacts négatifs sur le Maroc notamment :

- La submersion des terres côtières ;
- La salinisation des estuaires, des aquifères côtiers et des terrains côtiers ;
- L'augmentation de la fréquence des sécheresses et la baisse des niveaux piézométriques ;
- L'augmentation du taux d'érosion et l'envasement des barrages ;
- La perte de la biodiversité (faune et flore) et de leurs habitats dans les différents écosystèmes côtiers et particulièrement au niveau des Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques (SIBEs) littoraux.

Ces perturbations écologiques auraient des effets néfastes sur :

- La diminution des revenus issus des activités connexes au littoral (agriculture, forêt, pêche, aquaculture, industrie,...) ;
- La réduction de la capacité des barrages ;
- La baisse des ressources en eau destinée à la consommation ou d'autres activités économiques (tourisme et industrie) et la dégradation de la qualité des eaux.

Le Programme d'Adaptation Communautaire (CBA), cherchera à relever un certain nombre de ces défis au niveau local à travers des actions de renforcement de capacités et d'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Cela se fera essentiellement par le biais du financement et de la mise en oeuvre de 10 à 15 projets communautaires de démonstration qui seraient susceptibles de générer simultanément des avantages pour l'environnement mondial (GEBs, Global Environmental Benefits), et augmenteraient la résilience des écosystèmes à la variabilité et aux Changements Climatiques.

Les principaux domaines focaux du FEM qui seront retenus au Maroc pour la réalisation des avantages pour l'environnement mondial sont la conservation de la biodiversité et la prévention de la dégradation des terres.

Le programme CBA travaillera en étroite collaboration avec les interventions nationales (voir annexe 1) actuellement en cours dans le domaine de l'adaptation et utilisera les données et orientations de la 2ème communication nationale pour articuler et préciser les priorités et les options.

Cette collaboration facilitera l'intégration des enseignements tirés des interventions communautaires dans la planification nationale et les politiques et stratégies d'adaptation.

Les zones qui feront l'objet des interventions du projet sont :

- Les zones côtières (focus sur la méditerranée et notamment les SIBES humides),
- Les zones forestières, (focus sur les parcs nationaux et les SIBES du Moyen Atlas...).
- Les zones arides et semi arides (notamment les Oasis).

Les secteurs qui feront l'objet des interventions du projet sont :

- L'agriculture,
- L'eau (en lien avec les problématiques de l'agriculture)
- La forêt.

Le CBA sera exécuté au Maroc sous la supervision du PNUD, en utilisant le mécanisme du programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF FEM).

a. Objectifs et indicateurs d'impact

L'objectif du programme d'adaptation à base communautaire (CBA), au Maroc, est d'intégrer les risques des changements climatiques dans la gestion communautaire durable des ressources naturelles.

La réalisation de cet objectif sera mesurée par trois indicateurs d'impact. Ce sont notamment:

1. Le nombre de mesures communautaires identifiées et mises en œuvre pour répondre aux nouveaux risques posés par les changements climatiques;
2. le nombre d'hectares dans laquelle des activités de gestion des risques liés au changement climatique sont mises en œuvre.
3. le nombre des politiques locales et nationales adaptées et développées à partir des leçons tirées des projets réalisés dans le cadre du « CBA ».

b. Domaines focaux

Sur la base des priorités identifiées dans la première et l'ébauche de la deuxième communications nationales à la CCNUCC, le CBA se concentrera sur.

- Les zones côtières,
- Les zones forestières,
- Le secteur de l'agriculture.
- Le secteur de l'eau,

c. Evaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques

Pour chacun des secteurs retenus, le CBA se focalisera sur les menaces qui sont conformes aux critères d'éligibilité du Fonds Stratégique Prioritaire pour l'Adaptation (Strategic Priority on Adaptation (SPA)). En conséquence, les interventions devront permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes aux changements climatiques, y compris la variabilité.

Dans ce contexte, un sous-ensemble des menaces identifiées dans les communications nationales seront concernées.

1. Zones côtières

Le Maroc possède une frange littorale, avec deux façades côtières s'étalant sur environ 3500 km. Le littoral est caractérisé par un grand nombre d'environnements margino-littoraux et de zones humides côtières telles que les lagunes, les estuaires, les baies et les plages.

L'accélération prévisible de la montée du niveau de la mer résultant du changement climatique, même de quelques décimètres, aurait des répercussions sur les zones côtières.

Parmi les effets environnementaux probables, il y a :

- La submersion des terres côtières,
- L'érosion côtière ;
- La salinisation des estuaires et des aquifères côtiers ;
- Le recul des superficies des forêts et des terres agricoles littorales sous l'effet des inondations et de la salinisation de la nappe ;
- La disparition des espèces fragiles et de leurs habitats et particulièrement au niveau des SIBEs littoraux.

Les impacts socio-économiques seraient :

- La baisse des rendements agricoles ;
- La réduction des ressources en eau potable ;
- La baisse de revenus issus de la pêche artisanale (côtière et lagunaire), de l'aquaculture et de la récolte des coquillages et des algues ;
- La baisse de revenus des populations usagères des ressources forestières ;
- Le recul des activités touristiques touché par la faible qualité et disponibilité des ressources en eau, l'érosion des plages et la dégradation des infrastructures hôtelières ;
- La destruction des infrastructures routières et des pôles industriels côtiers.

Zones littorales les plus vulnérables (une carte existe page 26 de la SCN) :

- Le littoral de Saidia-Ras El Ma et le littoral de la baie de Tanger ;
- Zones à topographie basse : zones humides côtières telles que les lagunes (Merja Zerga, Sidi Moussa, Oualidia, Khnifiss, Sebkhha Bou Areg, Smir), les estuaires l'estuaire du Sebou, les baies plus ou moins fermées (Dakhla, Tanger, Al Hoceima), les plages, les îlots côtiers (Essaouira, Ja'farine, Cala Iris, Skhirat),
- Villes littorales : Tanger, Casablanca, Mohammedia, Agadir et Ras El Ma-Saidia.

2. Zones agricoles

Les terres cultivées au Maroc constituent environ la moitié (55%) de l'ensemble du territoire marocain. Ce secteur emploie 40 % de la main-d'œuvre nationale et contribue de façon significative au produit intérieur brut (15% du PIB National). Les Changements Climatiques posent un certain nombre de menaces pour ce secteur vital.

La première communication nationale et les premières études de la SCN prévoient une diminution annuelle moyenne de la pluviométrie et des sécheresses sévères qui aurait des effets néfastes sur :

- La survie et le rendement des cultures particulièrement les céréales et le tournesol, d'autant plus que dans la grande majorité du pays, la production agricole est pluviale (83% de la superficie agricole utile) ;
- Le processus de germination des semences de variétés et des espèces telles que les arbres fruitiers (le pommier) ;
- La disparition de certaines cultures comme l'alpiste et de certains arbres comme l'arganier ;
- La réduction des cycles de cultures ;
- Le décalage et la réduction de la période de croissance ;

- L'accroissement des risques de périodes sèches en début, milieu et fin du cycle des cultures annuelles ;
- Le déplacement vers le nord de la zone aride ;
- L'apparition possible de nouveaux parasites ou ravageurs et de maladies (le carpocapse du pommier, le vers de tomate et l'acarien jaune) qui pourraient entraîner, la nécessité d'une plus grande demande de produits chimiques, y compris les herbicides et pesticides, et pourraient contribuer à l'acidification et à la dégradation des sols.

L'impact sur l'élevage va de pair avec l'impact sur l'agriculture, la production animale au Maroc étant indissociable du système de production végétale notamment les cultures fourragères.

Zones agricoles les plus vulnérables :

- Zones agricoles côtières (à risque de submersion) ;
- Terres irriguées ;
- Terrains de bour (irrigation pluviale) ;
- Zones à climat semi-aride à aride (sécheresse) exemple : la zone du Souss et l'Oriental.

3. Zones forestières

La forêt marocaine constitue l'élément fondateur de la richesse écologique du pays. Elle se caractérise par un taux de couverture national, d'environ 12.7 % du territoire et abrite les deux tiers des plantes et un tiers des espèces animales. D'après l'ébauche de la SCN, plusieurs indicateurs montrent que la dynamique de la forêt marocaine manifesterait des changements considérables :

- L'affaiblissement physiologique des espèces forestières, ce qui pourrait entraîner leur dépérissement sur pied ;
- La prédisposition des peuplements affaiblis aux maladies et aux attaques parasitaires ;
- La perturbation de la dynamique de régénération naturelle des essences forestières ;
- La réduction de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers (faune et flore).

Cette situation engendrerait une série de conséquences socio-économiques dont les effets sur les populations riveraines des forêts seraient considérables.

Cette vulnérabilité de la forêt au climat est accentuée par des facteurs anthropiques notamment, les prélèvements du bois pour besoins énergétiques, les incendies, le surpâturage...etc.

Zones forestières les plus vulnérables :

- Forêts littorales ;
- La cédraie du moyen Atlas ;
- La forêt Maâmora.

4. Secteur de l'eau

L'évolution probable du climat de la région d'ici 2020 aura un impact significatif sur le cycle de l'eau et sur la demande en eau. Le potentiel en eau du Maroc risque de diminuer avec l'augmentation des températures et à l'accroissement des phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration. De plus, des températures plus élevées augmenteront la demande en eau d'irrigation. Une étude réalisée en 2001 estime que le débit moyen des eaux superficielles et souterraines baissera de 10 à 15% entre 2000 et 2020.

Les impacts des Changements Climatiques sur les ressources en eau seraient :

- La baisse des niveaux piézométriques, induisant une diminution des débits des exutoires naturels des nappes phréatiques et une augmentation de la salinité de leurs eaux en zone côtière ;
- La réduction de la capacité des barrages (précipitations concentrées et envasement accéléré par une érosion accentuée) ;
- Le dérèglement du régime des oueds (fleuves et rivières) ;
- La dégradation de la qualité des eaux.

Notons que l'usage des ressources en eau connaît une concurrence de plus en plus prononcée entre divers secteurs: l'agriculture irriguée, la production d'eau potable, l'usage industriel et le tourisme (hôtels, terrains de golf et piscines...).

Ressources en eau les plus vulnérables:

- L'ensemble des bassins hydrographiques, à l'exception de ceux du Nord, connaîtrait des situations de déficit. La situation est critique pour les trois bassins du Maroc: Bassin d'Oum Rabiï, Bassin de Sebou, bassin Moulouya.
- Les nappes phréatiques du Souss, et Saïss.
- Les ressources en eaux des bassins versant du Tensift et Souss Massa qui regroupent les 8 plus grands centre touristiques du Maroc (Marrakech, Agadir, Casablanca, Tanger, Fès, Ouarzazate, Rabat et Tétouan).

d. Facteurs d'accentuation de l'impact des CC

Un certain nombre d'activités présentent des impacts négatifs sur les zones vulnérables aux changements climatiques.

1. Zones côtières

Les facteurs d'accentuation dans les zones côtières sont :

- La déforestation et la destruction de la végétation psammophile et halophile rendent les zones côtières plus vulnérables à l'érosion éolienne et marine. Ces pratiques enlèveraient la nature tampon contre les ondes de tempête et les vents et diminueraient la fixation des dunes littorales ;
- L'extraction du sable et la mise en place de structures touristiques et industrielles inadaptées accentueraient le déséquilibre de l'écosystème côtier. Celles-ci influenceraient sur la dynamique de la morphologie côtière, et pourraient entraîner des perturbations dans des plages de sable et de débris et de transport (cycle sédimentaire).
- Les rejets liquides domestiques et industriels non traités dans les masses d'eau côtières qui menacent les espèces végétales sous-marines ainsi que les habitats de la faune.

2. Zones agricoles

Les facteurs d'accentuation dans les zones agricoles sont :

- Les pratiques agricoles non durables, notamment dans les zones fragiles (oasis et montagnes).
- La surutilisation d'engrais, de pesticides et d'insecticides, ainsi que la réduction des jachères entraînant la dégradation des sols et la perte de leur fertilité. Le sol se dégrade, s'appauvrit en éléments nutritifs et devient plus sensible à l'érosion.

3. Zones forestières

Les facteurs d'accentuation dans les zones forestières sont:

- L'exploitation non organisée des massifs forestiers et des terres de parcours, qui se traduit par un surpâturage et des prélèvements excessifs en bois de feu, dépassant de deux fois les possibilités de production de ces milieux ;
- L'extension des terres de culture sur sols marginaux sans l'adoption de pratiques appropriées pour la lutte contre l'érosion ;
- L'insuffisance des équipements socio-économiques et des investissements pour une diversification des activités économiques non liées à l'exploitation des forêts.

4. Secteur de l'eau

Les facteurs d'accentuation dans le secteur de l'eau sont :

- Les pertes et gaspillages d'eau dans l'agriculture et les réseaux de distribution d'eau potable et industrielle ;
- La surexploitation des ressources en eau souterraine ;

- La pollution des ressources en eau (engrais, pesticides, rejets domestiques et industriels) ;
- La perte de la capacité des barrages par envasement causée par l'érosion des sols et les pertes en terres.

Les changements climatiques aggraveront ces pressions anthropiques, en imposant un niveau de stress, ainsi que des nouvelles menaces, sur les écosystèmes sectorielles.

e. Domaines

Les interventions du CBA au Maroc livreront des avantages pour l'environnement mondial dans les domaines de la prévention de la dégradation des terres et de la conservation de la biodiversité.

Prévention de la dégradation des terres

Les effets des changements climatiques vont entraîner une augmentation des taux d'érosion et une dégradation plus accentuée des sols. L'intrusion d'eau salée va entraîner la salinisation des terres agricoles d'où des impacts négatifs sur les cultures et diminution des rendements. Ces conséquences supposent l'adoption des pratiques de gestion conservatoire des eaux et sols.

Conservation de la biodiversité

Les répercussions des changements climatiques pourraient entraîner une perte ou fragmentation de l'habitat et par conséquent, l'accroissement des risques d'extinction des espèces endémiques et menacées. Par exemple, des écosystèmes forestiers d'importance mondiale telle que la cédraie du Moyen Atlas sont des zones très riches en endémiques, en espèces rares et menacées. Simultanément, les populations limitrophes de ces zones dépendent de ces écosystèmes pour les moyens de subsistance, l'approvisionnement en eau et les loisirs. L'augmentation de l'érosion est une menace réelle et les changements climatiques contribueraient à amplifier ces événements, ce qui pose encore plus de risques pour les moyens d'existence et la survie des espèces.

Afin de rendre ces avantages globaux plus résilients aux changements climatiques, les initiatives dans le cadre du projet CBA soutiendront de nouvelles approches pour la gestion des terres, en tenant compte de l'augmentation de l'érosion des terres et des risques de pertes associés aux changements climatiques. Les efforts de conservation de la biodiversité en vertu du CBA chercheront de nouvelles façons de protéger et améliorer les habitats de façon à les rendre moins vulnérables.

f. Priorités locales

Les projets du CBA au Maroc seront axés sur la participation des communautés locales en respectant l'approche genre et sur la participation des organismes et institutions oeuvrant dans la conservation de la biodiversité et la gestion conservatoire des Eaux et des Sols.

Les indicateurs de vulnérabilité seront pris en considération de façon à toucher les populations les plus les plus pauvres et à faire le lien avec l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Comme il y a encore très peu de communautés au Maroc qualifiées en matière d'adaptation, des activités de renforcement de capacité seront prévues pour accompagner les projets.

Une partie du cofinancement des projets communautaires d'adaptation, appuyés dans le cadre de ce programme, pourra être réalisée à travers les deux programmes de partenariats établis par le PMF FEM avec l'Agence de Développement Sociale et le Ministère de l'Eau, des Mines de l'Energie et de l'Environnement (MEMEE). Les accords de ces partenaires concernant cet éventuel cofinancement seront décidés lors du développement des idées de projets.

Des partenariats seront établis avec les autres organismes donateurs qui œuvrent dans les zones où les projets sont financés et notamment avec le programme courant de l'Agence de

Développement sociale qui intervient sur tout le Maroc et pilote le programme « Oasis » du Tafilalet et avec l'Agence du Sud notamment à travers le Programme Oasis du Sud.

Les cofinancements mobilisés permettront de soutenir les actions de base nécessaires à l'accompagnement des activités des projets et que le programme adaptation ne peut pas prendre en charge.

g. Focus géographique

Le focus géographique du programme a été sélectionné en fonction des deux objectifs du Fonds Stratégique pour l'Adaptation: i) augmenter la résistance des écosystèmes vulnérables aux Changements Climatiques et ii) obtenir des avantages environnementaux mondiaux (dans les domaines de la dégradation des terres et de la conservation de la biodiversité).

Ainsi la mise en oeuvre initiale du projet se concentrera sur les zones suivantes :

- Les zones côtières (littoral, zones Ramsar, forêts littorales,...) notamment les Sites reconnus d'Intérêt Biologiques et Ecologiques, SIBES.
- Les zones arides notamment les Oasis.
- Le Moyen Atlas (qui est une région fragile qui comporte le plus grand nombre de SIBES au Maroc).

La mise en oeuvre du projet pourrait également atteindre d'autres zones par la suite notamment les zones où des projets d'Adaptations sont en cours de mise en oeuvre par d'autres partenaires institutionnels.

h. Typologies des projets communautaires

Les projets qui seront financés dans le cadre du CBA seront identifiés avec les communautés concernées et en concertation avec les Institutions de recherche concernées. Ils seront examinés par le Comité National de Direction du PMF FEM.

Les types de projets visant à atténuer les effets du changement climatique cités ci-dessous ne sont pas destinés à être directs, mais à viser à donner aux ONGs des indications sur les axes d'intervention possibles.

1. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine de l'agriculture

- Méthodes d'économie d'eau d'irrigation et amélioration des systèmes d'irrigation pour lutter contre les effets des changements climatique (Voir actions liées à l'eau);
- Méthodes d'agro-foresterie, visant à réduire les risques d'érosion liés aux Changements Climatiques.
- Utilisation des espèces résistantes à la sécheresse/excès d'eau et à la salinité pour prévenir la dégradation des terres agricoles provoquée par les changements climatiques
- Sauvegarde des palmeraies dans les oasis (extension des plantations et phytoprotection particulièrement contre la maladie du bayoud) et lutte contre l'ensablement provoqué par les Changements Climatiques
- Fixation des sols et diminution des pertes en terres (stabilisation des pentes, plantations, terrasses,...), dans un contexte d'augmentation des risques d'érosion dus aux Changements Climatiques;
- Utilisation des techniques de Gestion Conservatoire de Eaux et Sols GCES (apport de fumier, gestion des résidus de culture, travaux de sol, labour, haies de cactus,...) pour rendre les terres et les ressources en sol plus résistants aux pressions des Changements Climatiques
- Lutte contre les inondations (petits barrages collinaires ou bassins d'accumulation d'eau, fixation des berges, plantations, rehaussement des terres,...) provoqués par l'augmentation du niveau de la mer.

Pour ce qui est de l'agriculture, le CBA capitalisera sur les recherches existantes et les résultats des projets en cours (voir annexe 2), notamment le projet adaptation aux effets des CC en matière d'agriculture menés par le Ministère de l'Agriculture, le projet de l'INRA et les recherches menées par cet Institut en matière de choix de cultures et de pratiques appropriées.

2. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le secteur de l'eau

- Economie d'eau par amélioration des techniques et des systèmes d'irrigation (système du goutte à goutte, utilisation des espèces agricoles moins consommatrices d'eau,...) ; en vue de faire face aux menaces de diminution des ressources en eaux liées aux Changements Climatiques.
- Techniques de conservation des sols et de lutte contre l'érosion pour diminuer les risques d'érosion provoqués par les Changements Climatiques et qui sont à l'origine de l'envasement des barrages en amont.

3. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine de la forêt

- Régénération des forêts naturelles et reboisements, dans le contexte d'une augmentation des risques d'érosion et des risques de fragmentations des habitats provoqués par les Changements Climatique ;
- Sauvegarde et lutte contre le dépérissement des formations forestières endémiques et particulièrement le cèdre et l'arganier, provoqué par les Changements Climatiques ;
- Intégration des risques provoqués par les Changements Climatiques dans les pratiques communautaires d'exploitation de la forêt (coupe du bois et pâturage) de façon à assurer la régénération des écosystèmes dans un contexte de Changements Climatiques. Utilisation des énergies renouvelables (plaques solaires), des fours améliorés ou cuves pour diminuer la collecte de bois, en vue de protéger les forêts qui seront de moins en moins résilientes face aux Changements Climatiques;
- Utilisation des cultures fourragères pour diminuer l'impact du bétail sur la forêt et en vue d'accroître la résilience des ressources forestières dans le contexte des changements climatiques ;

4. Types de projets pouvant faire l'objet d'un financement dans le domaine du littoral

- Fixation des dunes (mécanique et biologique) et reboisements, pour renforcer les ressources côtières face aux pressions des Changements Climatiques;
- Régénération des plantes halophiles et psammophile, en vue d'augmenter la couverture végétale et de prévenir l'érosion dans le contexte de l'accroissement de la salinité;
- Actions de conservation des formations forestières littorales, pour conserver la biodiversité et prévenir l'érosion côtière liée aux impacts des Changements Climatiques;
- Protection des terres agricoles contre l'ensablement (brises vents), tout en protégeant les côtes des risques d'érosion provoqués par les Changements Climatiques à travers la reforestation;
- Amélioration des techniques d'irrigation ou de dessalement en vue de lutter contre les risques de salinisation des eaux liés aux changements climatique (Voir également actions liées à l'agriculture).

Le CBA est destiné prioritairement au financement d'actions d'adaptation aux changements climatiques à long terme. Les interventions centrées sur le court terme sont également admissibles.

Deux séries d'indicateurs seront suivies au niveau du projet. L'un sera qualitatif et permettra une évaluation de la réduction de la vulnérabilité (VRA). L'autre sera quantitatif et correspondra à la

mesure dans laquelle les avantages pour l'environnement mondial ont été obtenus par les projets du CBA au Maroc.

i. Stratégie politique

Le programme du CBA documentera et diffusera les leçons apprises de façon continue auprès des acteurs concernés et des décideurs de façon à faciliter l'intégration des leçons tirées dans les politiques nationales.

Les leçons tirées seront présentées sous forme de méthodologies à suivre qui seront illustrées par les études de cas produites dans le cadre des projets. Un site web sera spécialement créé pour le programme et hébergé dans le site web du développement le plus visité au Maroc (le site de TANMIA). La documentation produite dans le cadre des projets : méthodologies, études cas, informations, photos et vidéo seront hébergées dans ce site web.

Ces informations seront également présentées et discutées lors des réunions de travail et d'information qui seront organisées tout au long de la mise en œuvre du programme et lors de visites de terrain.

II. Développement de l'équipe du CBA

a. Le Comité National de Direction (CND)

Le Comité National de Direction (CND) sera chargé du développement du programme CBA au Maroc incluant, la sélection et le suivi des projets. Deux membres du CND ont une expertise en matière d'Adaptation aux Changements Climatiques. Le comité a aussi des représentants d'ONG environnementales qui ont de l'expérience dans la mise en œuvre de projets communautaires. Un membre supplémentaire ayant une connaissance approfondie des problèmes liés à l'adaptation pourrait rejoindre le CND pour appuyer la mise en place du programme.

b. Suivi des projets

Le suivi des projets se fera selon la procédure du PMF FEM décrite en annexe 2.

III. Identification et renforcement des capacités potentielles des ONG et des organisations donataires

a. L'identification des ONG

Les projets du CBA seront mis en œuvre par les ONG qui ont la capacité de réaliser des projets communautaires. Ces institutions devraient fonctionner dans la zone de concentration géographique et doivent démontrer leur capacité à travailler efficacement dans le domaine de la réalisation de projets communautaires.

Un appel à projet sera réalisé auprès des ONGs.

b. Le renforcement des capacités des ONG

Appui pour le montage de projets :

Les ONG seront appuyés pour l'élaboration de leurs projets et pour effectuer le suivi et l'évaluation de leurs projets, y compris les indicateurs de mesure et ce notamment dans le cadre du mécanisme de planning grant.

Des formations et des actions de renforcement des capacités seront prévues dans le cadre des projets financés pour permettre aux groupes communautaires et acteurs clef concernés de maîtriser certaines connaissances de base.

Stratégie du programme CBA au Maroc, Mai 2008

Capitalisation et Echanges d'expérience :

Toutes les ONGs seront appelées à mettre en place un procédé simple de capitalisation régulière des activités du projet (mise à jour direct sur le site web de Tanmia des photos et des informations).

Les contraintes et leçons tirés seront également mises à jour de façon régulières sur le site web par le Volontaire de Nations Unies qui sera recruté pour appuyer le programme. Un document récapitulatif des «Leçons tirées» sera produit à partir des projets qui seront réalisées et sera diffusé auprès des acteurs clefs.

Des visites sur le terrain seront effectuées pour faire visiter les expériences réalisées.

Références

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement 2006 : « Projet Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques » .ETUDE VULNERABILITE ET ADAPTATION DU MAROC FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Mission I : Etude de la vulnérabilité ; Sous-Mission I.1 : Etat de référence (Rapport de synthèse).

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'environnement, Octobre 2001 : « Communication Nationale Initiale à la Convention Cadre des Nations Unies.

Annexe 1 : Projets réalisés ou en cours sur l'adaptation aux changements climatiques au Maroc

| Projet | Zone | Thématique |
|---|---|---|
| Projets réalisés | | |
| Renforcement des Capacités des Pays du Maghreb (RAB) | Maroc, Algérie et Tunisie | Il s'agit d'un projet maghrébin de renforcement des capacités de trois pays (Maroc, Algérie et Tunisie) en matière de changement climatique. Il avait pour objectif (i) de mettre en place dans les pays de la région des structures pérennes en mesure de gérer de façon durable les aspects changements climatiques, (ii) de veiller à une forte implication des opérateurs économiques tant pour limiter les émissions en GES que pour préparer l'adaptation aux impacts possibles des changements climatiques. |
| Evaluation de l'Impact et de l'Adaptation des Zones Côtières face aux Changements Climatiques au Maroc | Région Sud Méditerranée. | A l'instar des pays côtiers en développement, le Maroc serait confronté à des difficultés socio-économiques et environnementales majeures si aucune évaluation de la vulnérabilité ni de mesures d'adaptation ne sont entreprises. C'est ainsi que le Département de l'Environnement, en collaboration avec le PNUE, a élaboré ledit projet dans le cadre d'une contribution au projet régional AIACC (Assessment of Impact and Adaptation to Climate Change) pour la région Sud Méditerranée. Le projet visait à examiner, d'une part, les impacts potentiels (biogéophysiques et socio-économiques) des différents scénarios de l'élévation du niveau de la mer sur les côtes marocaines et leur capacité d'adaptation et d'autre part d'identifier les options d'adaptation de ces zones, les plus efficaces et les moins coûteuses face aux effets des CC. |
| Projets en cours | | |
| Mécanismes d'adaptation aux changements climatiques des Communautés rurales dans deux écosystèmes contrastés de plaine et de montagne du Maroc | Montagne: Azilal, CR Tabant Plaine: Chichaoua, CR Lamzoudia | Ce projet rentre dans le cadre du Programme Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique (ACCA), programme conjoint du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et le Département du Royaume Uni pour le Développement International (DFID). Il vise à renforcer de manière considérable la capacité des populations et organisations africaines à s'adapter aux changements climatiques de manière à profiter aux groupes les plus vulnérables. Il s'agit d'un projet de 42 mois 2007-2010 financé par le CRDI et INRA Settât et dont la coordination est assurée par le Centre de la Recherche Agronomique de Settât. Cinq résultats sont attendus : 1. Evaluer les impacts des changements climatiques et les mécanismes d'adaptation des communautés durant les quatre dernières décades des écosystèmes choisis; 2. Développer des scénarios changements climatiques ; 3. Etablir des mécanismes participatifs d'échange du savoir entre acteurs pour rationaliser le choix des formes d'adaptation aux CC ; 4. Initier les programmes de renforcement des capacités humaines pour les principaux acteurs concernés est initié. 5. Initier un guide de mise en œuvre du programme d'actions. |
| Adaptation aux changements climatiques sur le littoral méditerranéen oriental – Nador | littoral méditerranéen oriental – Nador | Il s'agit du second projet marocain relatif à l'Adaptation du Maroc aux effets des changements climatiques sur le littoral méditerranéen oriental retenu dans le cadre du Programme ACCA. Etalé sur trois ans 2007-2010, ledit projet est coordonné par l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) et a pour mission de : ▪ Développer la recherche ; ▪ Renforcer les capacités d'adaptation des parties prenantes aux changements climatiques ; ▪ Améliorer les capacités d'interaction dans le processus de prise de décisions. |
| Adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture | Maroc | Il s'agit d'un projet de la BM, d'une durée de deux ans, qui rentre dans le cadre d'un programme d'impacts des changements climatiques dans le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA). Son objectif principal est de formuler les options concrètes en vue de réduire les effets négatifs des CC dans le secteur de l'agriculture et parvenir in fine à aider les pays concernés dans leurs efforts pour s'adapter aux CC dans ce secteur. |

Annexe 2 : Modalités de Suivi et évaluation des projets du PMF FEM au Maroc

La stratégie de suivi et d'évaluation qui sera mise en oeuvre par le programme sera la suivante :

Identification et montage de projets :

Les communautés locales seront étroitement associées à l'identification et au montage des projets qui sont financés. Des consultations des communautés (impliquant de façon égale les hommes et les femmes et les groupes les plus vulnérables) seront systématiquement organisées pour valider les problématiques, les méthodes/solutions à tester, le budget, les échéanciers, les contributions, la durabilité, les risques et le respect de l'approche genre.

Une mission de terrain sera réalisée avant l'approbation de chaque projet pour s'assurer de la participation effective des communautés et pour valider le projet avec les acteurs.

Suivi des projets par les communautés

1. Suivi par des comités locaux

Au niveau des communautés, des comités de suivi locaux seront mis en place pour suivre la réalisation des actions et proposer d'éventuels réajustements. Selon les projets, ces comités se réuniront tous les 1 à 2 mois et des comptes rendus signés de ces réunions seront produits. Ces comités seront créés de façon à assurer la représentativité du genre dans le suivi du projet.

2. Production d'un rapport périodique d'avancement par l'ONG

Un rapport faisant état des réalisations du projet sera remis au PMF FEM tous les 4 mois, il comprendra un compte rendu d'avancement ainsi qu'un rapport financier.

Suivi des projets par le PMF FEM

1. Suivi mensuel par téléphone

Le PMF FEM procédera à un suivi par téléphone (mensuel/ ou tous les 45 jours) pour s'assurer que les activités se déroulent correctement et dans les délais et pour identifier/prévenir et aider à résoudre les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer l'ONG lors de la mise en oeuvre de son projet. Ce suivi se fera sur la base d'un petit questionnaire de suivi.

2. Vérification des rapports et transmission d'une réaction écrites tous les 4 mois

Les rapports des périodes narratifs et financiers produits par les ONGs tous les 4 mois seront examinés et validés par le PMF FEM. Une réaction sera transmise à l'ONG environ 15 jours après la réception du rapport.

3. Visites sur le terrain : au moins 2 à 3 visites pour chaque projet

Au moins trois visites de sites seront organisées pour chaque projet financé (ayant une durée de 24 à 30 mois), dont au moins une par le PMF FEM et au moins une par les partenaires du projet..

Evaluation des projets

1. Deux / à 3 évaluations participative du projet pendant la durée du projet.

Pendant la durée du projet et en fonction de sa durée l'évaluation se fera en deux ou trois temps. La première évaluation se fera après que le 1/3 des réalisations du projet soit achevé, la deuxième après que le 2/3 des réalisations soit achevé et la dernière évaluation à la fin du projet.

2. Personnes participant à l'évaluation

L'évaluation se fera par l'ONG et impliquera les communautés, les acteurs locaux concernés et un représentant du PMF FEM et/ou un de ses partenaires sur le terrain. Les

évaluations coïncideront avec les visites de sites réalisées par le PMF FEM ou par ses partenaires.

3. *Méthodes et outils d'évaluation*

Les modalités d'évaluation et les outils/méthodes à utiliser seront définies dans le cadre du projet approuvé. Le premier temps de l'évaluation consistera à recueillir des informations sur les réalisations du projet (à travers des petites enquêtes...) auprès des personnes concernées et des observations sur le terrain. Le deuxième temps de l'évaluation consistera à réaliser une réunion élargie avec les communautés dans le cadre de laquelle les résultats des enquêtes et des observations préalablement réalisés seront présentés et discutés et des recommandations définies. A l'issue de ces évaluations un bref rapport sera produit.

4. L'ONG se chargera de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation. Le PMF FEM et ses partenaires suivront leur mise en œuvre dans le cadre de leurs activités de suivi.

Suivi et évaluation post projets

1. *Suivi par téléphone*

Les projets finalisés seront suivis par téléphone, sur la base d'un petit questionnaire de suivi, par l'équipe du programme pour s'assurer du maintien/ajustement des résultats selon la périodicité suivante :

1. Tous les 4 mois pendant la première année.
2. Tous les 6 mois la deuxième et troisième année.
3. Tous les ans par la suite.

2. *Visite de site*

Une visite de site sera réalisée tous les 12 mois ou 18 mois par le PMF ou l'un de ses partenaires et un rapport de visite sera produit.

3. *Evaluation par les communautés*

Les communautés appuyées devront poursuivre l'évaluation de leur projet tous les ans ou tous les 14 mois pour faire état de la situation de leurs projets.